

AU PAYS DES ESQUIMAUX

MASSACRE DES PERES LEROUX et ROUVIERE, O.M.I.; LEURS RESTES MORTELS; PROCES DE LEURS MEURTRIERS.

Sans effusion de sang, point de rédemption.
(Heb. IX-22).

(suite)

Les cadavres des victimes demeurèrent à l'endroit du meurtre. Les Esquimaux racontent qu'ils retrouvèrent celui du Père LeRoux près du traîneau, tandis que celui du Père Rouvière était dans un ravin. Le gendarme Wight a fait une visite des lieux en juin 1916, en compagnie de Kormik, un autre témoin, et peut-être l'instigateur du crime, et d'un autre esquimaux. Après avoir noté que l'endroit est à environ quinze milles de l'embouchure de la rivière du Cuivre et à environ cent verges de la rive gauche, il ajoute que les premiers objets qu'ils aperçurent furent les deux lisses d'un traîneau, que les Esquimaux lui dirent avoir appartenu aux prêtres. Elles consistaient en pièces de bois assez lourdes d'une longueur d'environ cinq pieds, d'une hauteur d'environ un pied et d'une épaisseur d'environ deux pouces. A trois pieds des lisses se trouvaient les dents de la mâchoire inférieure d'un être humain, bien conservées et encore réunies. Un des guides lui dit que cette mâchoire était celle du Père LeRoux, qui avait rendu le dernier soupir à environ vingt verges plus loin du côté de la rivière. Le gendarme reconnut que l'endroit indiqué avait été foulé par un corps dévoré par des animaux, car il retrouva ça et là de petits fragements d'os tombés de la gueule broyante de carnassiers. Il recueillit ici et là une boucle amovible attachée à une ceinture, trois morceaux d'étoffe détachés d'un pantalon, un morceau de tricot, un journal de poche portant les marques et les atteintes de la température, des morceaux de littérature française et trois douilles de cartouches vides appartenant à une carabine Winchester.

Ce gendarme exprime dans son rapport, le regret de n'avoir